

POUVOIR ADJUDICATEUR : Alter Public



**Appel à manifestation d'intérêt**  
**« Venez découvrir le quai Monge »**

**Edition 2024**

**Cahier des charges**

Février 2024

# SOMMAIRE

---

1. Contexte et lieu d'implantation : le quai Monge
2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
3. Calendrier prévisionnel
4. Sélection des propositions
5. Contenu de l'offre
6. Etudes et documents de référence mis à disposition

## 1. CONTEXTE ET LIEU D'IMPLANTATION : LE QUAI MONGE

Dans le cadre du projet Rives Vivantes visant à renouer des liens entre la ville d'Angers et sa rivière, la Société Publique Locale ALTER SERVICES s'est vu confier début 2024 par son actionnaire la Ville d'Angers un contrat de gestion de la Maine. L'objet de ce contrat est triple :

- **Mettre en place un plan de gestion de la Maine** visant à préserver et amplifier ses qualités environnementales, la Maine constituant un corridor de biodiversité majeur entre les basses vallées angevines au nord et le val de Loire au sud.
- **Assurer une gestion unitaire des occupations fluviales** par la mise en place d'un service d'accueil des plaisanciers et d'organisation des différents amarrages de bateaux ;
- **Mettre en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** visant à développer des activités sur la Maine et en bord de Maine, respectueuses de l'environnement et de nature à faciliter la découverte de la rivière et des sites historiques et naturels qui la bordent : le Château d'Angers, la Doutre, la Tour des Anglais, l'île saint Aubin, etc

L'objet du présent AMI vise à préfigurer un AMI de plus grande ampleur sur quatre sites de bord de rivière identifiés qui sera lancé courant 2024 pour la mise en place opérationnelle d'activités au printemps 2025.

Dans un premier temps et afin de profiter de la belle saison 2024 (de mai à octobre), il a été convenu avec la Ville d'Angers de lancer un premier AMI sur un site emblématique de la rivière, situé en cœur de Ville, côté Doutre : le Quai Monge.

Ce 1<sup>er</sup> AMI ayant une vocation saisonnière et expérimentale, ce dernier sera lancé par Alter Public, dans le cadre du programme Rives Vivantes et son volet animation de la rivière.



Figure 1 : Quai Monge

Le Quai Monge s'inscrit dans une dynamique plus globale de retour vers la rivière avec : la promenade Jean-Turc, l'esplanade Cœur de Maine et le tramway, les halles gourmandes et le Mail de la Poissonnerie.

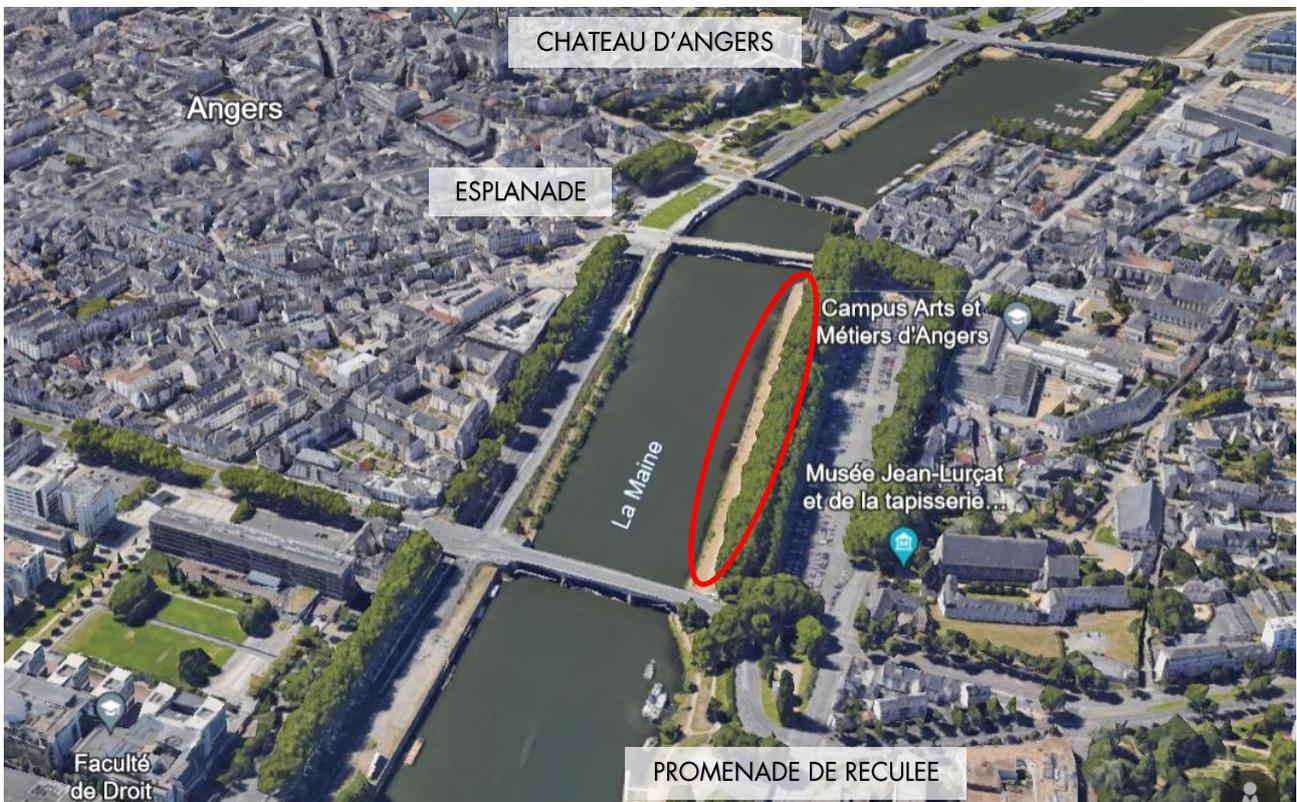


Figure 2 : Plan de localisation du Quai Monge

C'est aujourd'hui un lieu peu fréquenté, très peu connu des Angevins, qui connaissent mieux la place voisine de La Rochefoucauld pour son parc de stationnement de 1 200 places gratuites et la foire Saint Martin qui s'y installe en novembre de chaque année.

Ponctuellement, le Quai est parfois occupé par des évènements comme les Accroche-cœur, des compétitions de pêche, etc.

C'est pourtant un lieu exceptionnel d'un point de vue historique. Construit au 19<sup>ème</sup> siècle, ce quai fait partie d'un projet plus global de remblaiement de la boire Saint-Jean, qui a permis la création de la place La Rochefoucauld et du Quai des Arts, l'actuel Quai Monge. Le quai a longtemps été occupé par des bateaux lavoirs et des barques de pêche.

Sur un linéaire pavé de plus de 440 m, le quai Monge fait partie intégrante du Secteur de Patrimoine Remarquable d'Angers et du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du cœur d'Angers.

## 2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les objectifs de cet AMI sont de :

- **Faire découvrir le Quai Monge aux Angevins** et l'occuper, grâce à une ou des activités diurnes qui permettent de le fréquenter, le pratiquer, l'arpenter, s'y poser et passer de bons moments dans le cadre historique exceptionnel du cœur d'Angers ;
- **Proposer aux Angevins des activités** de nature à leur faire connaître la Maine, son histoire et sa géographie, l'histoire de la ville et sa vie autour de la rivière ;
- **Proposer au bord de l'eau des activités** culturelles, sportives, ludiques et de détente à destination de tous les publics ;
- **Plus largement, proposer des activités en lien avec l'eau, la rivière, la Maine et ses caractéristiques intrinsèques** : biodiversité, crues, activités fluviales, batellerie, loisirs nautiques, activités touristiques...

## **Les conditions administratives et financières sont les suivantes :**

Cette activité étant conçue comme saisonnière et temporaire en raison du lancement de l'AMI qui permettra de disposer d'activités plus pérennes à compter de 2025, il n'est pas envisagé la mise en place d'activités à caractère commercial qui nécessiteraient un plan de financement et une étude de rentabilité. En 2024, l'objectif est de faciliter la mise en place d'activités à valeur pédagogique sans objectif de recettes commerciales.

Le porteur de projet devra prendre toutes ses dispositions pour assurer une autonomie de fonctionnement de son activité.

ALTER Public mobilisera ses moyens pour faciliter la mise en place administrative des activités : accompagnement dans les demandes à formuler aux services de la collectivité, Alter services (si activité sur l'eau) et services de l'Etat...

## **Les conditions techniques sont les suivantes :**

- Les installations et équipements nécessaires à l'activité devront être facilement démontables afin de respecter le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (démontable en moins de 24h).
- L'accès au site sera strictement limité aux véhicules nécessaires à la mise en place des installations. Aucun stationnement automobile ne sera autorisé sur le quai.
- La cale de mise à l'eau située en aval du quai Monge devra rester accessible à tout public et particulièrement aux services de secours et d'incendie.
- ALTER Public s'assurera de la conformité des installations proposées avec les souhaits de la Ville d'Angers et, si nécessaire, de l'Architecte des Bâtiments de France et de tout service de l'Etat.
- Le porteur de projet devra intégrer dans sa proposition les équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement de son activité. Ces équipements techniques seront sous sa responsabilité et surveillance. Une assurance pourra être souscrite par le porteur de projet pour sécuriser son activité.
- Le porteur de projet devra préparer son offre en considérant l'absence de réseaux divers sur le Quai Monge.
- ALTER Public pourra toutefois pourra mettre à disposition un raccordement électrique depuis la place La Rochefoucauld. L'abonnement sera à sa charge du porteur de projet.

- Un état des lieux avant et après la réalisation de ses activités devra être réalisé entre le porteur de projet et Alter Public ; Le porteur de projet est responsable de la propreté du quai et sa remise en état à la fin de son activité.

### 3. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Fin février : lancement de l'AMI
- Fin mars : réception des offres
- Fin avril : sélection de la ou des activités par la Ville d'Angers
- mai : installation sur site
- juin : démarrage de l'activité

### 4. SELECTION DES PROPOSITIONS

La sélection des propositions se fera par les élus référents de la Ville d'Angers.

Le pilotage technique est assuré par ALTER en lien avec les Directions de la Voirie et Espaces Publics Communautaires et la Direction Aménagement de la Ville et d'Angers Loire Métropole.

L'analyse des propositions s'appuiera sur les critères suivants :

- Qualité du projet au regard de la volonté de faire découvrir les qualités historiques, géographiques et environnementales de la Maine et du quai Monge : 8 points
- Capacité du porteur de projet à rendre visible son activité : présence sur site, communication, temporalité de l'activité : 8 points
- Capacité du porteur de projet à être autonome dans son installation et projet : 4 points

## 5. CONTENU DE L'OFFRE

Les éléments demandés au porteur de projet sont les suivants :

- Présentation du porteur de projet (raison sociale, indépendant, etc.)
- Objectif et description de l'animation/activité proposée ; Liens avec la rivière
- Description technique de l'installation (si besoin)
- Plage de temps ouverte au public / créneaux proposés / Jauge de l'animation/activité / Publics visés
- Visuels de l'emplacement visé sur le quai
- Moyens humains

## 6. ETUDES ET DOCUMENTS DE REFERENCE MIS A DISPOSITION

- Plaquette de présentation du Plan Programme Rives Vivantes
- Plan d'occupation de la Maine (document de l'Atelier GREATHER)
- Plan topographique du Quai Monge